

Régie de l'énergie
Demande d'intervention : Liste des sujets


Instructions


Veillez utiliser ce gabarit pour fournir les informations exigées pour chacun des sujets dont vous entendez traiter dans le dossier, et joignez-le à votre demande d'intervention.


Informations générales

Nom de la personne intéressée : Le Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)

Numéro du dossier : R-4320-2025 Énergir – Gaz de source renouvelable.
Le 19 janvier 2026.


Régie de l'énergie Demande d'intervention : Liste des sujets
Liste des sujets
Sujet 1 : Les caractéristiques des contrats d'approvisionnement en GSR.
Nature de l'intérêt relatif à ce sujet :
<p>En tant que regroupement environnemental, le RTIEÉ souhaite favoriser l'essor de l'approvisionnement d'Énergir ne GSR, conformément aux règlements et Décrets de préoccupation du gouvernement, voire même la possibilité du dépassement à terme des cibles gouvernementales en vue d'une décarbonation accrue du réseau gazier du Québec et dans l'esprit des orientations corporatives d'Énergir.</p>
Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :
<p>Le RTIEÉ souhaite éviter que le prix moyen maximal devant être respecté par l'ajout des nouveaux contrats ne nécessitant pas approbation spécifique ne devienne un obstacle à un grand nombre d'entre eux. Il vérifiera dans ce cadre si la proposition d'Énergir de ne pas le rehausser est prudente, compte tenu des attentes du marché. Si tel n'apparaissait pas le cas, le RTIEÉ pourrait proposer un ajustement à la hausse de cette moyenne. Par ailleurs, nous sommes ouverts à une hausse du prix maximum des contrats ne nécessitant pas approbation spécifique de plus de 5 Mm3, notamment afin d'encourager les sites de plus grande envergure. Nous poserons des DDR afin de nous assurer que la hausse proposée par Énergir soit adéquate. Nous examinerons par ailleurs de quelle manière codifier les exigences du Décret no 1240-2025 et aussi comment éviter une surabondance de contrats hors Québec, ce que ce Décret cherche à éviter.</p>
Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert :
<p>Nous participerons à toutes les étapes qu'il plaira à la Régie d'édicter pour le traitement du présent dossier, y compris aux demandes de renseignement écrites, au dépôt d'un mémoire, à la présentation d'une argumentation et à la participation à toute séance de travail et audience qu'il plaira à la Régie de convoquer, y compris la présentation orale de la preuve et les contre-interrogatoires.</p>
S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande :


Régie de l'énergie Demande d'intervention : Liste des sujets
Liste des sujets
Sujet 2 : L'établissement du tarif de socialisation
Nature de l'intérêt relatif à ce sujet : En tant que regroupement environnemental, le RTIEÉ souhaite réduire le transfert intergénérationnel des frais de socialisation du GSR invendu et éviter les actuels frais financiers résultant de ce décalage dans le temps.
Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées : Le RTIEÉ est tout à fait en accord à ce que cesse le décalage de deux ans entre la constatation d'un coût de socialisation et sa tarification auprès de la clientèle, afin que le tarif de socialisation soit dorénavant établi, comme il se doit, sur un mode prévisionnel comme tous les autres tarifs. Le RTIEÉ promeut ce changement depuis longtemps. Il se prononcera sur les modalités spécifiques de ce changement, notamment pour les années transitoires, afin d'assurer l'équité pour la masse de la clientèle.
Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert : Voir sujet 1.
S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande :


Régie de l'énergie Demande d'intervention : Liste des sujets
Liste des sujets
Sujet 3 : La valorisation des Unités de conformité fédérales associées au GSR.
Nature de l'intérêt relatif à ce sujet :
<p>Le RTIEÉ souhaite qu'Énergir puisse maximiser les gains qu'elle obtiendra des unités de conformité fédérales associées à son GSR, au bénéfice de sa clientèle en temps réel, avec le moins de transfert intergénérationnel possible. De tels gains réduiront le tarif de socialisation du GSR inventu, ce qui facilitera l'acceptabilité de la croissance à venir de la part de GSR qui sera acquise par Énergir.</p>
Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :
<p>Le RTIEÉ aurait préféré qu'Énergir maintienne son approche antérieure de comptabiliser la valeur des UC selon leur juste valeur marchande prévue, avec un ajustement pour son risque.</p> <p>Avec réticence, le RTIEÉ devra toutefois possiblement se résoudre, au moins en partie, à accepter la proposition nouvelle d'Énergir d'inscrire une prévision ne correspondant pas à la JVM, couplée d'un CFR qui serait liquidé environ un an plus tard. Le RTIEÉ vérifiera toutefois si une solution hybride ne serait pas possible entre la pleine JVM et la comptabilisation à zéro qu'Énergir propose désormais. Nous vérifierons s'il serait possible de comptabiliser, au point de départ, non pas une JVM nulle (comme Énergir le propose désormais) mais plutôt une JVM prévue partielle minimale, de sorte que le CFR ne porterait que sur la variation par rapport à cette JVM partielle minimale.</p>
Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert :
<p>Voir sujet 3a-1.</p>
S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande :